

La **L**UTTE contre le

DÉCROCHAGE **S**COLAIRE

dans l'académie de
Bordeaux

Guide pratique



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Novembre 2014

La lutte contre le décrochage scolaire est une priorité européenne et nationale. Elle consiste à réduire les sorties sans diplôme du système éducatif et permettre au plus grand nombre d'élèves d'accéder à un diplôme et à un niveau suffisant de qualification. Deux plans nationaux en faveur de la jeunesse sont concernés par cette mission : le plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale du 21-01-2013 et le plan Priorité Jeunesse du 21-02-2013.

Depuis 2011, de nouveaux dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire ont été déployés ou redéfinis s'agissant de leurs missions :

- Circulaire n° 2011-028 du 9-02-2011 : création des plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD).
- Circulaire n° 2012-039 du 8-03-2012 : la MGI est spécifiquement chargé de prévenir les ruptures et participe, en lien étroit avec les CIO, à l'accompagnement des jeunes repérés par les PSAD.
- Circulaire n° 2013-035 du 29-03-2013 : création des réseaux FOQUALE ; la MGI devient Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire.

La lutte contre le décrochage scolaire n'est bien évidemment pas du ressort exclusif de la MLDS et ne doit pas être réduite aux dispositifs qui sont gérés par elle.

Cette priorité, comme le rappelle la circulaire de préparation de la rentrée scolaire 2014, est partagée par tous les membres de la communauté éducative et se retrouve dans toutes les dimensions de la refondation de l'École de la République.

Notre académie œuvre sur la question du décrochage scolaire depuis de nombreuses années. L'axe 2 du précédent projet académique « Ne laisser personne au bord du chemin » a fait de cette problématique un axe majeur de la politique académique. Le projet « objectif 2015 » réaffirme les orientations choisies dans son axe 1 « Assurer la réussite du parcours de tous les élèves ».

Ce guide a pour objectif de présenter l'organisation de l'académie de Bordeaux en matière de persévérance scolaire à l'ensemble des acteurs, partenaires et usagers de l'École.

Sommaire

Les plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs	2
➤ Le dispositif de repérage	2
➤ L'action des plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs	2
➤ Les responsables des plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs	3
FOQUALE	4
➤ Le réseau FOQUALE au sein des plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs	5
➤ Liste des responsables FOQUALE par ZAP	5
La Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS)	6
➤ Schéma de pilotage de la MLDS	7
➤ Cartographie des réseaux et des dispositifs	7
➤ Annuaire des actions de la MLDS	8
Dispositifs et structures impliqués dans FOQUALE	9
➤ Pôle relais insertion	11
➤ Observatoire - Espace projet	12
➤ Micro-lycée	13
➤ Dispositif d'insertion des primo-arrivants	14
➤ Etablissements publics locaux d'enseignement	15
➤ Référents décrochage scolaire	16
➤ Groupes de prévention du décrochage scolaire	17
➤ Centre d'information et d'orientation	18
➤ Entretiens de situation	19
➤ Retour en formation initiale	20

Les plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs

Ce dispositif est conçu comme un mode de coordination des acteurs locaux de la formation, de l'orientation et de l'insertion des jeunes, adapté au contexte du territoire.

La coordination est assurée conjointement par les services de l'État (préfecture, rectorat et DRAAF) en concertation avec le président du conseil régional. Compte tenu des actions déjà engagées dans l'académie pour lutter contre le décrochage scolaire, **la zone d'animation pédagogique (ZAP) a été retenue comme l'échelon géographique le plus approprié.**

Les 25 plates-formes ont pour but d'améliorer la réactivité et l'efficacité de la prise en charge des jeunes, ainsi que la lisibilité du dispositif pour les jeunes et leurs familles. Elles rassemblent les responsables relevant notamment :

- ↳ de l'Education nationale (établissements, CIO, MLDS),
- ↳ de l'enseignement agricole,
- ↳ des centres de formation d'apprentis,
- ↳ des missions locales,
- ↳ du service public de l'emploi,
- ↳ du réseau d'information jeunesse,
- ↳ des collectivités territoriales compétentes.

Leur mission est de mettre en commun les informations dont chacun dispose pour assurer un meilleur repérage des jeunes sortis sans solution de tout système de formation et de les accompagner de manière personnalisée vers la qualification ou l'emploi.

Les plates-formes ont été mises en œuvre selon les termes de la circulaire du 11 février 2011 mais ont pris une large place dans les travaux du CPRDFP, notamment sur l'axe insertion des jeunes.

Au niveau départemental, les 5 DASEN-DSDEN ont été désignés par les préfets pour assurer la coordination des plates-formes sur leur territoire. Dans les 5 départements, les IEN-IO s'assurent du suivi et du bon fonctionnement du dispositif.

Au niveau local, 20 directeurs de CIO, 1 directeur de mission locale, 1 coordonnateur MLDS, 3 chefs d'établissement coordonnent l'ensemble du dispositif sur leur territoire.

Le dispositif de repérage

Le Système Interministériel d'Echange d'Informations (SIEI) permet, au niveau national, l'interconnexion des systèmes d'information (Education Nationale, Agriculture, CFA, Missions locales) afin d'améliorer le repérage et de proposer plus rapidement un accompagnement individualisé aux jeunes décrocheurs. Cette application permet de connaître la destination des élèves de plus de 16 ans qui n'apparaissent plus sur les listes d'inscrits dans les établissements scolaires publics et privés : retour en formation Education Nationale ou agriculture (public et privé), poursuite de qualification par l'apprentissage, suivis par les Missions Locales. Les listes des jeunes non retrouvés sont adressées aux plates-formes de suivi des décrocheurs.

L'action des plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs

Les partenaires des plates-formes contactent les jeunes repérés et leur proposent un accompagnement vers la formation ou l'emploi. Ils s'appuient notamment sur le réseau FOQUALE pour proposer aux jeunes un retour en formation : mobilisation des places disponibles dans les établissements scolaires, dispositifs spécifiques (actions de la mission de lutte contre le décrochage scolaire, micro-lycée), service civique alterné, apprentissage...

Les responsables des plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs

Dordogne

Responsabilité	Prénom et Nom	Qualité	Plate-forme
Responsable départemental	Jacqueline ORLAY	IA-DASEN	
Responsable départ. adjoint	Jean-Jacques LAVERGNE	IEN-IO	
Responsables locaux de plates-formes	Corinne PIQUAUD	DCIO	Nontron
	Dominique ARNOUS	Proviseur de LP (PERIGUEUX)	Périgueux
	Olivier JUSSIAUME	Proviseur adj. Lycée (TERRASSON)	Sarlat
	Corinne PIQUAUD	DCIO	Ribérac
	Eric LARAY	Proviseur adjoint - LP de l'Alba	Bergerac

Gironde

Responsabilité	Prénom et Nom	Qualité	Plate-forme
Responsable départemental	François COUX	IA-DASEN	
Responsable départ. adjoint	Jean-Michel GAUTIER	IEN-IO	
Responsables locaux de plates-formes	Alain GANDECOURT	DCIO	Langon
	Véronique RAYNAUD	DCIO	Bx rive droite
	Eric PERARNAUD	DCIO	Bordeaux Nord
	Hervé GILLE	Responsable mission locale	Mérignac
	Marie-Anne GACHET	DCIO	Libourne
	Marie-Brigitte AMBROISE	DCIO	Pauillac
	Pierre BAYLE	DCIO	Blaye
	Sylvie DESHAYES	DCIO	Bordeaux Sud
	Yvan SOULELIAC	DCIO	Arcachon
	Colette DUTEMPS	DCIO	Talence

Landes

Responsabilité	Prénom et Nom	Qualité	Plate-forme
Responsable départemental	Jean-Jacques LACOMBE	IA-DASEN	
Responsable départ. adjoint	Jacques BRETOUT	IEN-IO	
Responsables locaux de plates-formes	Dominique MONNIN	DCIO	Mont-de-Marsan
	Michelle FAURE	Coordonnatrice MLDS	Parentis-en-Born
	Janie LESCOULIE	DCIO	Dax

Lot-et-Garonne

Responsabilité	Prénom et Nom	Qualité	Plate-forme
Responsable départementale	Dominique POGGIOLI	IA-DASEN	
Responsable départ. adjoint	Ellen DAUSSE	IEN-IO	
Responsables locaux de plates-formes	Pascale LEMOINE	DCIO	Marmande
	Philippe PROHON	DCIO	Agen
	Julien VIRSOLVY	DCIO	Villeneuve /Lot

Pyrénées-Atlantiques

Responsabilité	Prénom et Nom	Qualité	Plate-forme
Responsable départemental	Pierre BARRIERE	IA-DASEN	
Responsable départ. adjoint	Philippe DUCAFFY	IEN-IO	
Responsables locaux de plates-formes	Denis THOOR	DCIO	Bayonne
	Gwenaëlle BLONDEAU	DCIO	Pau - Nay
	Eric DELTEIL	DCIO	Orthez
	Nicole HOYIEZ-DAGNAUD	DCIO	Oloron-Ste-Marie

Le réseau FOQUALE est institué par la circulaire n° 2013-035 du 29-3-2013. Il a pour but de renforcer la cohérence du système éducatif et d'améliorer la lisibilité des solutions proposées par l'éducation nationale en matière de lutte contre le décrochage.

Dans l'académie de Bordeaux le comité de réseau FOQUALE se substitue aux commissions de prévention des ruptures scolaires mises en place dès 2008 dans chaque ZAP.

A ce titre, les objectifs recherchés sont doubles et complémentaires :

➤ **Favoriser le retour en formation des jeunes repérés par les PFSAD** (circulaire n° 2013-035)

- Mieux coordonner l'ensemble des solutions proposées par l'éducation nationale au sein des plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs,
- Améliorer la lisibilité des dispositifs d'accueil et de retour en formation proposés aux jeunes décrocheurs au sein de l'Éducation nationale,
- Enrichir le partenariat au sein des plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs.

➤ **Prévenir les ruptures scolaires au sein des ZAP**

- Etablir une analyse, identifier les besoins,
- Fédérer les acteurs opérationnels du réseau pour favoriser la persévérance,
- Définir des actions partagées et coordonnées.

Au niveau académique, le réseau est piloté par le chef du service académique d'information et d'orientation. Les inspecteurs de l'éducation nationale en charge de l'information et de l'orientation, en lien avec les IA-DASEN, assurent la coordination des différents réseaux constitués en département.

Le responsable de comité de réseau FOQUALE est nommé par le recteur sur proposition de l'animateur de ZAP. Il désigne les membres du comité.

Le comité de réseau FOQUALE est composé de :

- Le responsable de réseau FOQUALE
- Le directeur de CIO
- Des chefs d'établissement (au moins un représentant par type d'établissement)
- Un coordonnateur de la MLDS de la ZAP
- L'IA-IPR référent de la ZAP

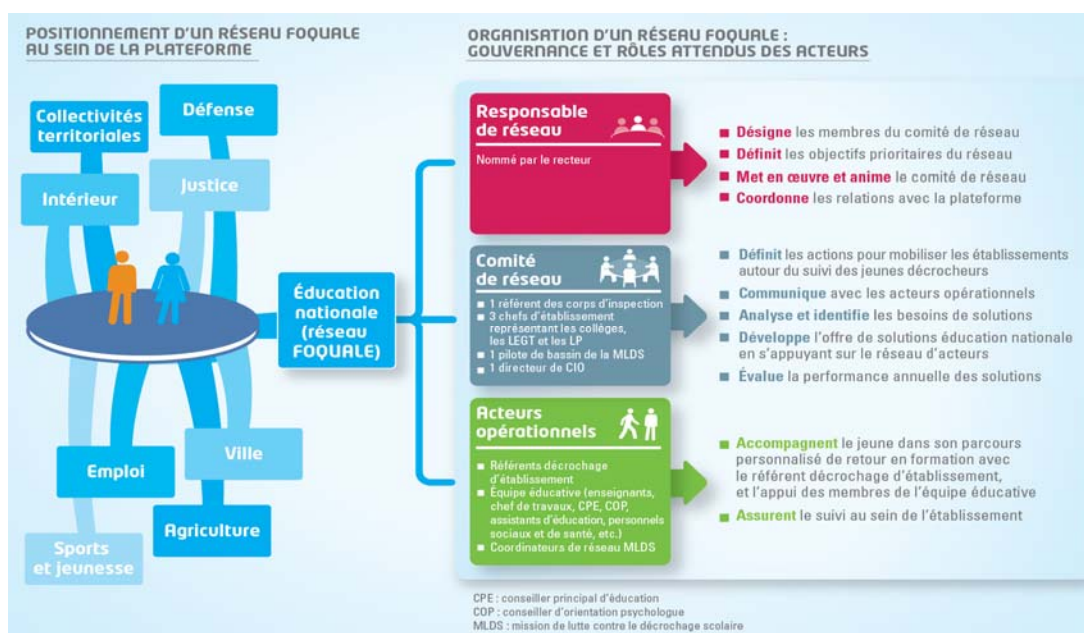
Le comité de réseau FOQUALE :

- Analyse et identifie les besoins
- Recense les dispositifs et les actions mises en œuvre pour favoriser le retour en formation des jeunes décrocheurs ou éviter les ruptures
- Définit les actions à conduire et développe l'offre de solutions en s'appuyant sur le réseau d'acteurs
- Définit des actions pour mobiliser les établissements autour du suivi des jeunes décrocheurs et prévenir les ruptures (communication, formation...)

En lien avec l'animateur de la ZAP et sous la responsabilité de l'IA-DASEN, le responsable du comité de réseau FOQUALE rédige, avec l'appui des membres du comité, un projet triennal de lutte contre le décrochage scolaire. Chaque année, il produit un bilan intermédiaire des objectifs définis dans le projet triennal.

Les actions mises en œuvre par le réseau FOQUALE s'appuient sur tous les acteurs opérationnels des ZAP : enseignants, personnels d'éducation et d'orientation, personnels médico-sociaux, personnels de la MLDS...

Le réseau FOQUALE : organisation et positionnement au sein de la plate-forme



Liste des responsables FOQUALE par ZAP

Dordogne

ZAP	Nom-Prénom	Qualité	Etablissement
Périgueux	ARNOUS Dominique	Proviseur	LP Léonard de Vinci - PERIGUEUX
Ouest Dordogne	LE HIR Cécile	Proviseure adjointe	Lycée Arnaud Daniel - RIBERAC
Est Dordogne	JUSSIAUME Olivier	Proviseur adjoint	LPO Antoine de St Exupéry - TERRASSON
Bergerac	MAGNE Murielle	Proviseure	LP De l'Alba - BERGERAC
Nord Dordogne	SABOURIN Philippe	Proviseur adjoint	LP Porte d'Aquitaine - THIVIERS

Gironde

Arcachon	SOULELIAC Yvan	Directeur	CIO - ARCACHON
Blaye	BAYLE Pierre	Directeur	CIO - BLAYE
Bordeaux Nord	PERARNAUD Eric	Directeur	CIO - BORDEAUX NORD
Bordeaux Rive droite	SALAS Abdel	Principal adjoint	Collège Jean Jaurès - CENON
Bordeaux Sud	MEYER Florence	Proviseure adjointe	LP Toulouse Lautrec - BORDEAUX
Libourne	DESCAMPS Magali	Proviseure adjointe	Lycée Elysée Reclus - STE FOY LA GRANDE
Médoc	AMBROISE Marie-Brigitte	Directrice	CIO - PAUILLAC
Mérignac/Pessac	GOUINEAU Delphine	Principale adjointe	Collège les Eyquems - MERIGNAC
Talence	DUTEMPS Colette	Directrice	CIO - TALENCE
Sud Gironde	CHAMPION Laurence	Principale adjointe	Collège Anatole France - CADILLAC

Landes

Dax	LESCOULIE Janie	Directrice (ff)	CIO - DAX
Mt de Marsan - Aire s/Adour	MAURET Brigitte	Proviseure	LP Frédéric Estève - MONT DE MARSAN
Parentis - Morcenx	MALAVAL Sylvie	Proviseure	LP Jean Garnier - MORCENX

Lot-et-Garonne

Agen	PROHON Philippe	Directeur	CIO AGEN
Marmande	ROTTIER Samuel	Principal adjoint	Collège Stendhal - AIGUILLON
Villeneuve s/Lot - Fumel	VIRSOLVY Julien	Directeur	CIO - VILLENEUVE SUR LOT

Pyénées-Atlantiques

Biarritz - Bayonne	CABOS DUHAMEL Bernard	Principal	Collège - BIDACHE
Oloron Ste Marie	PAULY Didier	Principal adjoint	Collège Recteur Jean Sarrailh - MONEIN
Orthez	HOUDELETTE Danièle	Proviseure adjointe	LP Molière - ORTHEZ
Pau - Nay	CERESUELA Laurence	Principale	Collège - ARZAC ARRAZIGUET

Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS)

La circulaire « Réseaux Formation Qualification Emploi (FOQUALE) » n° 2013-035 du 29-03-2013 change la dénomination de la Mission Générale d'Insertion (MGI) et l'intitule Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS)

Elle la positionne au cœur du dispositif de prévention :

- Au sein des comités de réseau FOQUALE, la MLDS participe au bilan du décrochage scolaire et contribue à définir les actions à mettre en œuvre au niveau de la ZAP.
- Auprès des établissements publics locaux d'enseignement (EPL), la MLDS joue un rôle essentiel dans le repérage et la prévention des sorties sans qualification : en participant aux groupes de prévention du décrochage scolaire (GPDS) et à l'élaboration de parcours individualisés, en exerçant une activité de conseil auprès des équipes.

Au-delà de sa mission de prévention, la MLDS propose également des actions de remédiation à destination des élèves âgés de plus de 16 ans, sortis du système scolaire sans qualification (voir la fiche sur le Pôle Relais Insertion- PRI)

La MLDS travaille étroitement avec les centres d'information et d'orientation (CIO) et les établissements scolaires à la fois en prévention (voir la fiche sur l'observatoire - espace projets) et dans la recherche de solutions d'accompagnement des jeunes reçus en entretiens de situation (voir les fiches CIO).

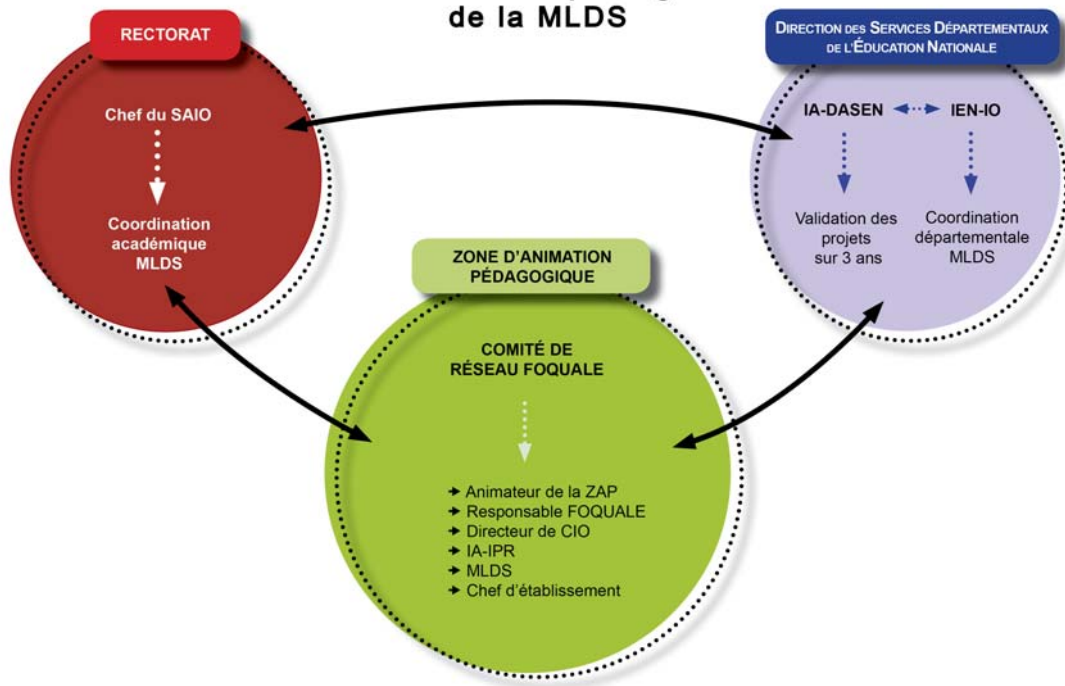
Au sein des plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD), les personnels de la MLDS peuvent participer à l'évaluation des besoins de formation et d'accompagnement des jeunes sortis du système scolaire sans qualification vers les organismes les mieux adaptés. Ils permettent de clarifier l'offre de formations auxquelles les jeunes peuvent accéder. Ils sont en mesure de proposer des solutions dans le cadre des réseaux FOQUALE (retour en formation initiale, service civique...).

La MLDS met également en œuvre, dans le cadre d'un partenariat rectorat/région, des dispositifs innovant :

- Le micro lycée du lycée professionnel Antoine LOMET d'AGEN (voir la fiche micro lycée)
- Des actions innovantes proposées aux élèves des PRI pour les aider à développer des compétences sociales nécessaires à la construction d'un projet professionnel (voir la fiche sur le PRI).

En complément de ses missions et dans le cadre de la circulaire n° 2012-141 du 2-10-2012 relative à l'organisation de la scolarité des élèves allophones nouvellement arrivés (EANA), la MLDS peut développer de manière « **conjoncturelle** » des dispositifs d'accueil des EANA âgés de plus de 16 ans (voir la fiche sur le Dispositif d'Insertion des Primo-Arrivants - DIPA).

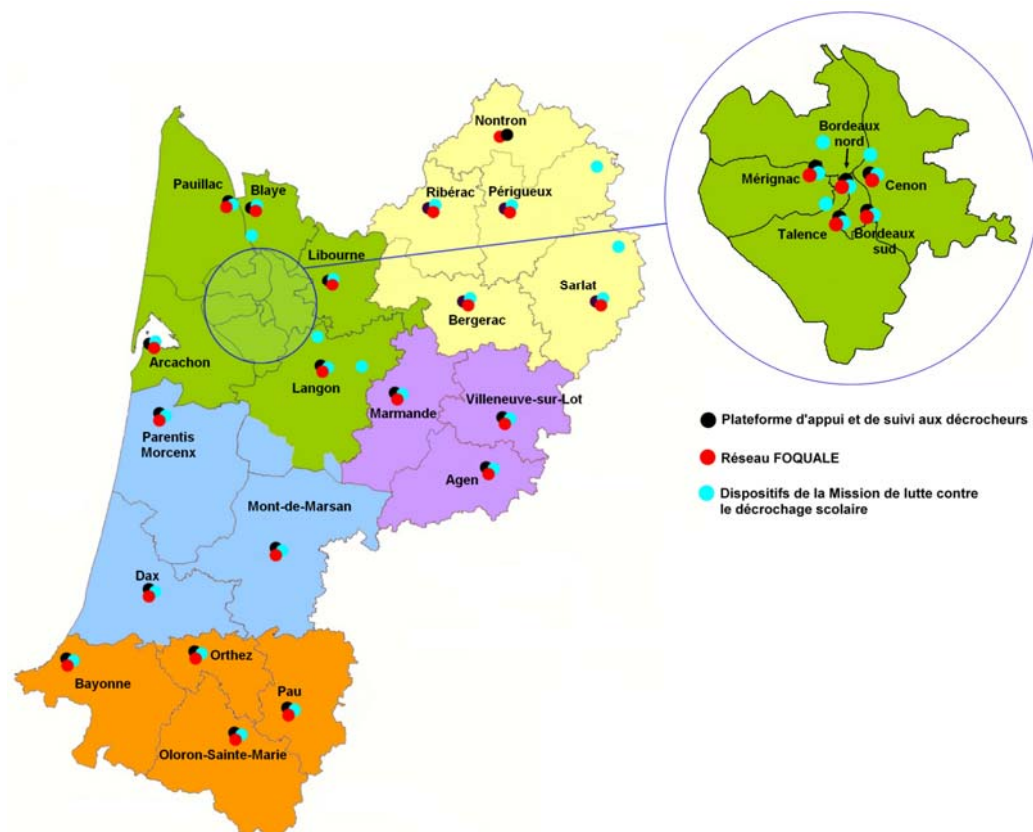
Schéma de pilotage de la MLDS



Le réseau de la mission de lutte contre le décrochage scolaire est composé de :

- 39 pôles relais insertion
- 5 pôles relais insertion / prévention des ruptures scolaires
- 10 observatoires - espaces projets
- 1 dispositif d'insertion pour primo-arrivants
- 1 micro-lycée

Cartographie des réseaux et des dispositifs



Pôles relais Insertion

24

LP des métiers DE L'ALBA
4 rue Charles Gonthier
BP 817
24100 **BERGERAC**
☎ 05 53 74 49 00

LP P. PICASSO
64 Avenue G. Pompidou
BP 10099
24000 **PERIGUEUX**
☎ 05 53 35 56 00

LP L. DE VINCI
Chemin de Saltgourde
24000 **PERIGUEUX**
☎ 05 53 02 43 00

LPO A. de St Exupéry
Les plantes - BP 92
24120 **TERRASSON**
☎ 05 53 50 21 17

33

LPIH CONDORCET
4 avenue R. Dorgelès
33123 **ARCACHON**
☎ 05 57 52 72 40

LP E. COMBES
23 rue Emile Combes - BP 167
33130 **BÈGLES** Cedex
☎ 05 56 85 96 04

CLG S. VAUBAN
Rue du docteur Boutin - BP 55
33390 **BLAYE**
☎ 05 57 42 04 00

LP LES MENUTS
36 rue des Doutes
33800 **BORDEAUX**
☎ 05 56 33 09 10

CLG GRAND PARC
25 rue Pierre Trébod
33300 **BORDEAUX**
☎ 05 56 11 19 60

Lycée CONDORCET
89 rue Condorcet - BP 155
33030 **BORDEAUX** Cedex
☎ 05 56 69 60 50

LP LA MORLETTE
62 rue Camille Pelletan
BP 139
33153 **CENON** Cedex
☎ 05 57 80 37 00

CLG F. MITTERRAND
Bld de Verdun
33670 **CREON**
☎ 05 57 97 01 80

CLG A. CAMUS
4 rue Lucien Piet - BP 74
33327 **EYSINES**
☎ 05 56 28 06 69

LP SUD GIRONDE
1 av des résistants BP 125
33212 **LANGON**
☎ 05 57 98 11 60

LPO J. RENOUE
2 rue Jean Renou - BP 122
33192 **LA REOLE** Cedex
☎ 05 56 61 05 15

LP J. MONNET
40 Avenue H. Brulle - BP 249
33506 **LIBOURNE**
☎ 05 57 51 78 44

Lycée M. LINDER
43 allée Robert Boulin
33505 **LIBOURNE** Cedex
☎ 05 57 51 16 08

LP J. BREL
2 rue Jean Lurçat - BP 14
33306 **LORMONT**
☎ 05 56 06 44 17

Lycée E. FAURE
Rue Jules Ferry BP 90
33305 **LORMONT** Cedex
☎ 05 56 38 23 23

LP M. DASSAULT
3 rue Chateaubriand - BP 310
33695 **MÉRIGNAC**
☎ 05 56 12 13 20

LP O. REDON
Rue du maquis des vignes
Oudides BP 119
33250 **PAUILLAC**
☎ 05 56 59 16 48

LP PHILADELPHIE DE GERDE
3 allée Philadelphie de Gerde
33600 **PESSAC**
☎ 05 57 36 23 80

LP Ph. COUSTEAU
Rue Arnaudin - BP 61
33240 **ST ANDRE DE CUBZAC**
☎ 05 57 94 02 40

Lycée E. RECLUS
7 avenue de Verdun - BP 69
33220 **STE FOY LA GRANDE**
☎ 05 57 41 92 50

LPO A. KASTLER
14 av. de l'université - BP 73
33405 **TALENCE** Cedex
☎ 05 57 35 40 70

Lycée V. LOUIS
2 av. de Thouars
33405 **TALENCE** Cedex
☎ 05 56 80 76 40

40

LP R. WLERICK
6 rue Jean Macé - BP 267
40005 **MONT-DE-MARSAN**
☎ 05 58 46 18 18

LPO H. TAZIEFF
Bld St Vincent de Paul
BP 190
40993 **ST PAUL LES DAX**
☎ 05 58 91 33 40

47

Lycée JB DE BAUDRE
5 allée P. Pomarède
47916 **AGEN** Cedex 9
☎ 05 53 77 56 00

LPO VAL DE GARONNE
22 rue Ejea de los caballeros
BP 307
47207 **MARMANDE** Cedex
☎ 05 53 76 02 50

LP L. COUFFIGNAL
Rue du Rooy - BP 134
47307 **VILLENEUVE/LOT**
Cedex
☎ 05 53 36 24 80

64

LP P. BERT
73 rue de Bourgneuf
64115 **BAYONNE** Cedex
☎ 05 59 46 32 70

LP des MET. DE L'HABITAT
25 rue Louis Barthou
64110 **GELOS**
☎ 05 59 06 04 44

LP du 4 septembre 1870
Av. du 4 septembre - BP 145
64400 **OLORON-STE-MARIE**
☎ 05 59 39 03 13

LP MOLIERE
11 rue Molière - BP 40107
64301 **ORTHEZ** Cedex
☎ 05 59 69 42 77

LPO SAINT CRICQ
4B av des Etats Unis - BP
1516
64015 **PAU** Cedex
☎ 05 59 30 50 55

LP H. BARADAT
Avenue du loup - BP 9028
64050 **PAU** Cedex 9
☎ 05 59 02 97 26

[Actions de prévention
des ruptures scolaires /
Observatoires - Espaces
Projets](#)

24

Lycée G. DE BORNEIL
10 Bld A. Dupuy
24160 **EXCIDEUIL**
☎ 05 53 62 21 00

LP A. DANIEL
Rue Couleau
24600 **RIBERAC**
☎ 05 53 92 40 00

LP PORTE D'AQUITAINE
15 rue A. Bonneau - BP 53
24800 **THIVIERS**
☎ 05 53 55 21 11

CIO
Place de la grande Rigaudie
24205 **SARLAT** Cedex
☎ 05 53 59 30 85

33

CIO
6, rue Aimé Bourdier
33120 **ARCACHON**
☎ 05 56 83 18 24

CIO
9 rue Urbain Albouy - BP 85
33392 **BLAYE** Cedex
☎ 05 57 42 29 31

CIO
39 cours de Verdun
33000 **BORDEAUX**
☎ 05 56 52 37 42

CIO
BT Emploi - Bât. 23
Rue R. Schumman
33130 **BÈGLES**
☎ 05 57 59 00 80

CIO
88 cours Victor Hugo
33150 **CENON**
☎ 05 56 86 41 20

CIO
12 allées garros
33210 **LANGON**
☎ 05 56 63 63 25

CIO
40 rue Orbe - BP 233
33506 **LIBOURNE** Cedex
☎ 05 57 55 27 00

CIO
Rue des moineaux - BP 103
33250 **PAUILLAC**
☎ 05 56 73 38 00

CIO
Allée René Laroumagne
33405 **TALENCE** Cedex
☎ 05 56 80 40 57

40

LP A. DE ST EXUPERY
Avenue du lycée - BP 44
40161 **PARENTIS EN B.** Cedex
☎ 05 58 78 92 82

64

LP P. BERT
73 rue de Bourgneuf
64115 **BAYONNE** Cedex
☎ 05 59 46 32 70

CIO
2 avenue de l'Université -
Centre Mercure
64000 **PAU**
☎ 05 59 80 82 90

DIPA

LPO A. KASTLER
2 av. de l'université - BP 73
33402 **TALENCE** Cedex
☎ 05 57 35 40 70

MICRO-LYCEE

LP A. LOMET
221 av. d'Italie
47000 **AGEN**
☎ 05 53 47 06 07

Dispositifs et structures impliqués dans FOQUALE

Pôle Relais Insertion



MISSION DE
LUTTE CONTRE LE
DÉCROCHAGE
SCOLAIRE

Implantés majoritairement en LP et lycée, les Pôles Relais Insertion sont les chevilles ouvrières de la politique de Prévention de la Rupture Scolaire (PRS) de la ZAP : avec les CIO qui ont une fonction diagnostique, ils proposent à la ZAP et aux établissements des actions de PRS adaptées aux situations rencontrées.

OBJECTIFS

- Prévenir les risques d'abandon de scolarité des élèves scolarisés en fin de cycle de collège ou en lycée (de plus de 16 ans en risque de décrochage scolaire)
- Préparer l'accès à la qualification des élèves plus de 16 ans sortis du système scolaire depuis moins d'un an sans solution ni diplôme

PUBLIC VISÉ

Elèves de plus de 16 ans :

- Effectivement sortis depuis moins d'un an du système scolaire sans solution et sans diplôme
- Scolarisés mais exposés à un risque d'abandon de leur scolarité
- de manière "conjoncturelle", nouvellement arrivés en France, peu francophones, ayant un projet de qualification

PERSONNES ENGAGÉES

- Les chefs d'établissement support d'action MLDS
- Les coordonnateurs et formateurs de PRI
- Les directeurs de CIO et COP
- Les CPE, vie scolaire
- Les personnels médico-sociaux
- Les partenaires extérieurs

MODALITÉS DE L'ACTION

PRS :

Participation aux groupes de prévention du décrochage scolaire des établissements supports

Accompagnement des équipes éducatives pour organiser des actions de PRS dans les établissements de la ZAP

Formation des équipes éducatives en matière de PRS : compétences sociales, alternance, fonctionnement des groupes de prévention du décrochage scolaire ...

Suivis individualisés des élèves pris en charge par groupe de prévention du décrochage scolaire qui ont besoin d'un accompagnement pour de la remotivation ou pour la construction d'un projet professionnel

Modules courts : Elèves décrocheurs en fin de cycle de collège ou en lycée (CAP/Bac Pro) :

- Thèmes : préparation à l'apprentissage ; élaboration de projets ; remobilisation et estime de soi...

REMÉDIATION (modules longs) :

- Prise en charge à temps plein sur une année scolaire maximum ; entrées et sorties permanentes
- Organisation pédagogique centrée sur le renforcement des acquis et la construction d'un projet professionnel (alternance cours/stages)
- Accompagnement personnalisé

Partenariat Rectorat / Région :

Des projets innovants sont proposés aux élèves des PRI pour les aider à développer des compétences sociales (autonomie, mobilité, engagement, communication...) nécessaires à la construction d'un projet professionnel. Ces actions touchent des domaines très variés, comme d'éducation à la citoyenneté, le secourisme, le code de la route, le numérique, le théâtre, la musique, l'architecture urbaine...

ZONE D'APPLICATION

- Etablissements de la ZAP

ÉVALUATION

- Evaluation des actions mises en œuvre
- Diminution du nombre d'élèves sortis du système scolaire sans solution

Observatoire - Espace Projet



MISSION DE
LUTTE CONTRE LE
DÉCROCHAGE
SCOLAIRE

L'observatoire -Espace Projet (OEP) est un dispositif de prévention implanté dans un centre d'information et d'orientation

OBJECTIFS

- Aider les élèves décrocheurs repérés en groupe de prévention du décrochage scolaire à élaborer un projet de formation et donner du sens à leur scolarité
- Accompagner les établissements dans leurs démarches de prévention des ruptures scolaires
- Agir en amont du décrochage scolaire et aider les établissements dans la mise en place de pratiques de prévention.

PUBLIC VISÉ

- Les élèves « décrocheurs » de la ZAP scolarisés en fin de cycle de collège, en LP et LEGT.

PERSONNES ENGAGÉES

- Le directeur de CIO et les COP
- Le comité de réseau FOQUALE
- Les chefs d'établissement
- Les coordinateurs PRI et OEP de la ZAP
- Les professeurs principaux des élèves concernés

MODALITÉS DE L'ACTION

- Protocole d'accord dispositif / EPLE
- Repérage par le groupe de prévention du décrochage scolaire de l'établissement
- Entretiens individuels sur le projet et la remotivation de l'élève
- Organisation et suivi de stages en entreprise si besoin
- Travail sur les compétences sociales

ZONE D'APPLICATION

- Etablissements de la ZAP

ÉVALUATION

- Diminution du nombre d'élèves sortis du système scolaire sans solution
- Nombre d'élèves maintenus en scolarité

Micro-lycée d'Agen



Le micro-lycée d'Agen est implanté au lycée professionnel Antoine Lomet.

OBJECTIFS

- Préparation d'un bac pro commerce en alternance
- Préparation d'un bac pro Gestion Administration en alternance

PUBLIC VISÉ

- Jeunes 17,5 -25 ans non diplômés, motivés pour reprendre des études
- Titulaires du DNB ou Niveau 2nde ou 1^{re} ou terminale d'enseignement général ou professionnel

PERSONNES ENGAGÉES

- Le chef d'établissement support
- La coordonnatrice MLDS
- Les enseignants du micro-lycée
- La coordinatrice pédagogique du micro-lycée
- Les entreprises
- La Chambre de commerce et de l'industrie
- Le Conseil Régional d'Aquitaine

MODALITÉS DE L'ACTION

- Implantation en EPLE et jeunes sous statut scolaire,
- Structure adossée à un dispositif de la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS) pour l'accompagnement des jeunes,
- Formation sur 2 ans (durée modulable) pour préparer un bac professionnel,
- Recrutement académique des jeunes, sur proposition des plates-formes de suivi et d'appui des décrocheurs ou des réseaux FOQUALE,
- Tutorat pédagogique assuré par les enseignants, dans le cadre d'un contrat pédagogique,
- Alternance : 2 jours en stage, 3 jours au lycée.

ZONE D'APPLICATION

- Dispositif académique

ÉVALUATION

- Nombre de jeunes diplômés
- Nombre de jeunes ayant un projet d'insertion professionnelle

Dispositif d'Insertion des Primo-Arrivants



MISSION DE
LUTTE CONTRE LE
DÉCROCHAGE
SCOLAIRE

La circulaire n°2012-141 du 2-10-2012 relative à l'organisation de la scolarité des élèves allophones nouvellement arrivés rappelle que « Les élèves allophones arrivants ne maîtrisant pas la langue de scolarisation, en âge d'être scolarisés à l'école maternelle, les élèves soumis à l'obligation scolaire et les élèves de plus de 16 ans doivent être inscrits dans la classe de leur âge. ».

Les élèves allophones arrivants âgés de plus de 16 ans, ne relevant pas de l'obligation d'instruction, doivent bénéficier, autant que faire se peut, des structures d'accueil existantes. Un réseau de classes d'accueil en lycée et prioritairement en lycée d'enseignement général et technologique se développe.

La mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) développe des dispositifs **conjoncturels** en collaboration avec le centre académique pour la scolarité des nouveaux arrivants et des enfants du voyage (CASNAV).

OBJECTIFS

- Permettre aux élèves Primo Arrivants d'acquérir une maîtrise suffisante de la langue française et de l'environnement social, économique et culturel pour accéder soit à une formation générale ou technologique en lycée, soit à une formation qualifiante, soit à un autre dispositif de la MLDS
- Initier un projet personnel et professionnel réaliste

PUBLIC VISÉ

- Jeunes de 16 à 18 ans nouvellement arrivés (moins d'un an) non francophones ou francophones débutants
- **Scolarisés dans leur pays d'origine** et désireux de poursuivre une formation commencée dans leur pays d'origine
- N'ayant pas bénéficié d'un enseignement en classe d'accueil en France

PERSONNES ENGAGÉES

- CIO
- Coordonnateur MLDS
- Travailleurs sociaux
- Partenaires extérieurs

MODALITÉS DE L'ACTION

Formation : 24 heures hebdomadaires

- apprentissage du français langue seconde
- connaissances de base en mathématiques exprimées en français
- approche de l'environnement social, économique et culturel
- travail sur l'élaboration d'un projet professionnel comprenant un stage court en entreprise ou en lycée professionnel

Accompagnement :

- entretiens individuels réguliers avec le jeune, sa famille, son entourage éducatif
- suivi des démarches administratives

ÉVALUATION

- Nombre d'élèves qui poursuivent une scolarité
- Nombre d'élèves qui ont obtenu le DELF

Etablissements Publics Locaux d'Enseignement (EPLÉ)



MISSION DE
LUTTE CONTRE LE
DÉCROCHAGE
SCOLAIRE

OBJECTIFS

- Prévenir le décrochage scolaire
- Assurer le suivi des élèves sortis sans solution

PUBLIC VISÉ

- Tous les élèves de l'établissement sortis du système scolaire sans qualification depuis moins d'un an
- Les élèves de l'établissement en voie de décrochage scolaire

PERSONNES ENGAGÉES

- Référent décrochage de l'établissement (cf. fiche suivante)
- Toutes les personnes de la communauté éducative et en particulier : le chef d'établissement, les CPE et la vie scolaire, le CIO et les COP, les professeurs principaux et l'équipe éducative, le personnel médico-social, les coordonnateurs MLDS (PRI et OEP)

MODALITÉS DE L'ACTION

- Inscription des actions de Prévention des Ruptures Scolaires et de remédiation au Projet d'Etablissement
- Organisation du groupe de prévention du décrochage scolaire
- Utilisation de l'outil SDO pour le suivi de parcours des élèves
- Organisation des entretiens de situation avec le COP
- Suivi du devenir des élèves sortis sans solution avec la collaboration du coordonnateur MLDS
- Participation au projet de la ZAP en matière de prévention des ruptures scolaires
- Participation aux travaux du comité FOQUALE de la ZAP
- Organisation d'actions de Prévention des Ruptures Scolaires et de remédiation avec le concours du coordonnateur MLDS

ZONE D'APPLICATION

- Etablissements scolaires

ÉVALUATION

- Evaluation des actions mises en œuvre
- Diminution du nombre d'élèves de l'établissement sans solution ni qualification

Référents "décrochage scolaire"



MISSION DE
LUTTE CONTRE LE
DÉCROCHAGE
SCOLAIRE

Les référents « décrochage scolaire » sont nommés par le chef d'établissement parmi les membres de l'équipe (chef d'établissement, adjoint, CPE, enseignant, ...). Dans notre académie, un référent « décrochage scolaire » est nommé dans chaque établissement. Son activité se situe au cœur du dispositif de prévention du décrochage. Sous la responsabilité du chef d'établissement, il mobilise et coordonne l'action de **prévention** menée par les équipes éducatives au sein des « groupes de prévention du décrochage » (ex cellules de veille). Son action contribue également à la « sécurisation des parcours de formation » : il assure l'accompagnement des élèves lors de leur retour en formation. Il participe à la mise en place de pratiques éducatives et pédagogiques adaptées en lien avec l'élève, sa famille et l'équipe de l'établissement.

OBJECTIFS

Coordination des actions au bénéfice :

- des élèves en voie de décrochage
- des jeunes adressés par les plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PFSAD) dans leur cursus de retour en formation.

PUBLIC VISÉ

- Les élèves de l'établissement bénéficiant d'un retour en formation
- Les élèves de l'établissement en voie de décrochage scolaire

PERSONNES ENGAGÉES

En collaboration avec :

- Le chef d'établissement : repérage des élèves en voie de décrochage et suivi de leurs parcours
- la vie scolaire : préparation des réunions du groupe de prévention des ruptures scolaires
- les équipes éducatives : échange d'informations sur le suivi des élèves repérés
- le COP et le coordonnateur de la MLDS : accompagnement des élèves dans leurs projets (élaboration de projet de formation et/ou d'orientation, aménagement d'un parcours personnalisé...)
- les parents ou la famille : accompagnement de la famille dans l'élaboration du projet du jeune
- En partenariat avec les travailleurs sociaux, mise en place si nécessaire d'un suivi psychosocial

MODALITÉS DE L'ACTION

L'accompagnement personnalisé de l'élève peut être confié à un tuteur (Professeur Principal, Chef des travaux, Coordonnateur MLDS...).

ÉVALUATION

- Nombre d'élèves suivis qui poursuivent leur scolarité

Groupes de prévention du décrochage scolaire



MISSION DE
LUTTE CONTRE LE
DÉCROCHAGE
SCOLAIRE

Les groupes de prévention du décrochage scolaire (GPDS) sont mobilisés dans tous les établissements scolaires. Ces instances collégiales analysent les situations des élèves en risque de rupture scolaire et réfléchissent aux situations qui peuvent être proposées.

OBJECTIFS

- Repérer les élèves en voie de décrochage scolaire
- Proposer des actions d'accompagnement pour sécuriser les parcours de scolarité et maintenir les élèves repérés dans un cursus de formation
- Assurer le suivi des élèves décrocheurs dans l'année qui suit leur sortie

PUBLIC VISÉ

- Tous les élèves en risque de décrochage scolaire ou en situation de rupture scolaire

PERSONNES ENGAGÉES

Le GPDS est mobilisé et coordonné par le référent décrochage scolaire.

Tout membre de l'équipe éducative, et en particulier :

- Chef d'établissement
- CPE
- Professeurs principaux, professeurs volontaires, documentaliste
- COP
- Assistante sociale
- Médecin scolaire
- Infirmière
- Coordonnateur MLDS
- Directeurs de SEGPA
- Surveillants, assistants d'éducation

Selon les problématiques repérées, l'équipe peut inviter de façon ponctuelle et ciblée des partenaires extérieurs (éducateurs, travailleurs sociaux...)

MODALITÉS DE L'ACTION

- Recenser des élèves en risque de rupture scolaire
- Apporter une aide rapide et personnalisée aux élèves concernés
- Nommer une personne chargée du suivi individualisé
- Organiser des modules courts de remobilisation ou d'élaboration de projet

ZONE D'APPLICATION

- Etablissements scolaires

ÉVALUATION

- Diminution du nombre d'élèves sortis du système scolaire sans solution et/ou sans diplôme

Centre d'Information et d'Orientation



MISSION DE
LUTTE CONTRE LE
DÉCROCHAGE
SCOLAIRE

Les centres d'information et d'orientation (CIO) ont une mission d'accueil de tout public. Ils assurent l'information et le conseil individuel en orientation. Ils participent activement à lutter contre le décrochage scolaire.

L'académie de Bordeaux compte 22 CIO et 5 antennes répartis sur l'ensemble des zones d'animation pédagogiques (ZAP).

OBJECTIFS

- Participer à la politique territoriale de prévention des ruptures scolaires
- Produire un recensement des élèves sortis du système scolaire sans solution et sans affectation (fonction d'observatoire)
- Veiller, avec l'animateur de ZAP et le responsable FOQUALE, à la cohérence des actions mises en œuvre dans les établissements et les dispositifs de la MLDS (en lien avec les coordonnateurs de la MLDS)

PUBLIC VISÉ

- Tous les élèves de la ZAP sortis du système scolaire sans qualification
- Les élèves de la ZAP scolarisés et en voie de décrochage scolaire

PERSONNES ENGAGÉES

- Directeurs de CIO
- COP

MODALITÉS DE L'ACTION

- Exploitation, avec le chef d'établissement, des données du logiciel SDO - échange avec le SIEI pour le suivi de parcours des élèves
- Organisation des entretiens de situation
- Recensement statistique des élèves reçus en entretien de situation
- Participation aux travaux du comité de réseau FOQUALE
- Participation à la commission d'affectation des élèves des PRI
- Participation aux groupes de prévention du décrochage scolaire des établissements
- Collaboration avec les coordonnateurs des dispositifs de prévention et de remédiation de la MLDS

ZONE D'APPLICATION

- Etablissements de la ZAP

ÉVALUATION

- Evaluation des actions mises en œuvre
- Diminution du nombre d'élèves sortis du système scolaire sans solution
- Proposition d'actions de prévention et de remobilisation aux EPLE

Entretiens de Situation



MISSION DE
LUTTE CONTRE LE
DÉCROCHAGE
SCOLAIRE

OBJECTIFS

- Etablir un diagnostic des souhaits et des besoins des élèves décrocheurs ou en voie de décrochage
- Dégager des solutions d'insertion et de formation professionnelle
- Proposer un accompagnement personnalisé et aboutir à une solution effective
- Suivre le devenir scolaire ou professionnel des élèves récemment sortis

PUBLIC VISÉ

- Elèves de plus de 16 ans sortis des établissements scolaires de second degré public ou privé sans affectation et sans diplôme
- Jeune ayant rompu un contrat d'apprentissage depuis moins d'un an
- Jeunes de 16 à 18 ans, nouvellement arrivés en France, ayant un projet de poursuite d'études

PERSONNES ENGAGÉES

- Chefs d'établissement
- COP, personnel MLDS
- Directeurs de CIO

MODALITÉS DE L'ACTION

- Recensement des élèves sortis sans solution
- Procédure de prévention et de repérage tout au long de l'année
- Organisation d'entretiens pour l'accompagnement et le suivi de l'élève

ZONE D'APPLICATION

- Etablissements de la ZAP

ÉVALUATION

- Recensement des statistiques envoyées au Ministère
- Diminution du nombre d'élèves sortis du système scolaire sans solution

Retour en formation initiale



MISSION DE
LUTTE CONTRE LE
DÉCROCHAGE
SCOLAIRE

Le retour en formation initiale ou « Education récurrente » est possible **en fonction des places déclarées disponibles** et sous réserve que soient résolues les questions liées à la couverture en matière d'accident du travail, à la responsabilité civile, au risque maladie.

Cette procédure est cadrée par la circulaire académique référencée SAIO/AD/AM/5173 datée du 7-02-2014.

OBJECTIFS

- Lutter contre le chômage des jeunes en favorisant ceux ayant quitté le système éducatif sans diplôme ou n'ayant pas d'emploi.
- Permettre une utilisation optimum des « places » disponibles notamment pour les formations professionnelles.
- Accompagner l'effacement progressif de la séparation entre formation initiale et formation des adultes dans le cadre de la formation tout au long de la vie.

PUBLIC VISÉ

- Toute personne qui le souhaite et qui possède le niveau requis peut bénéficier, sans limite d'âge, du retour en formation initiale sous statut scolaire.
- Elle doit avoir interrompu ses études depuis au moins un an.

PERSONNES ENGAGÉES

- COP et Directeurs de CIO pour l'instruction du dossier et l'avis à porter sur la demande
- Chef d'établissement et équipe

MODALITÉS DE L'ACTION

- Apport d'une aide personnalisée et évaluation, au préalable, de l'opportunité de la démarche par les COP
- Accompagnement au retour en formation par les équipes des établissements scolaires et notamment le référent décrochage scolaire dans le cas d'une indication d'un jeune (moins de 25 ans) par la PSAD

ZONE D'APPLICATION

- Etablissements de l'académie

Responsable de la publication :

Eric MORTELETTE
Chef du Service académique d'information et d'orientation

Rédaction :

Sébastien FOUCHARD
Brigitte LEDOULT
Coordination académique MLDS

Réalisation :

Sandrine PERNYQUOSKI
Rectorat de Bordeaux
SAIO - MLDS
5 rue Joseph de Carayon-Latour - CS 81499
33060 BORDEAUX CEDEX
☎ 05 40 54 71 61
ce.insertion@ac-bordeaux.fr